

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE**

**Séance du 20 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE  
Mme Noëlla ROMMEL  
M. Christian MANCIP  
M. Alain MARCELIN  
Mme Magali LORA  
Mme Christelle ABATE

M. Henri ANDRIEUX LOUER  
Mme Isabelle BRUYNEEL  
M. Pierre GAC  
M. Jérémie JEAN  
Mme Carole LAURENT  
M. Gilles MANCEL

Mme Petya MARINOVA  
M. Jean-Pierre PASCAUD  
Mme Sandrine SAEZ  
Mme Geneviève SIAUD  
M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir :

- Mme Chantal MOCZADLO à M. le Maire
- Mme Rosine CARILLO TRAMIER à M. Jérémie JEAN
- Mme Alexandrine MEYNAUD à M. Pierre GAC
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 13 juin 2023

Secrétaire de séance : M. Christian MANCIP

**2023 DGS 098**

**Aire de stationnement du Toulourenc – Période  
d'encaissement et tarifs 2023**

**Rapporteur : M. Michel ROURRE**

Vu la nécessité de définir la période d'encaissement de l'aire de stationnement pour l'année 2023  
vu la nécessité de définir le tarif

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 09 juin 2023, le conseil municipal est appelé :

- À modifier la période d'encaissement 2023
  - o du 24 juin au 25 juin 2023
  - o du 01 juillet au 31 août 2023
- À maintenir le tarif à 10 €

**Le Conseil Municipal  
Le rapporteur entendu,  
Délibère et décide**

- ↪ de modifier la période d'encaissement comme suit :
  - les 24 juin et 25 juin 2023
  - du 01 juillet 2023 au 31 août 2023
- ↪ de maintenir le tarif stationnement de l'année 2023 à 10 €
- ↪ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite du dossier.

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu le secrétaire de séance :  
M. Christian MANCIP



Pour	22
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 24 juillet 2023